

**Supplément
au n° 635
mardi 29
décembre
2020**

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes

INFORMATIONS OUVRIÈRES

n° 635

semaine du
17 décembre 2020
au 6 janvier
2021

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES

HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT **POI**

Site : infos-ouvrieres.fr / mail : informations-ouvrieres@fr.oleane.com

« Nous voulons vivre libres ! »

Depuis plusieurs semaines, en plein « état d'urgence », des milliers de travailleurs manifestent dans toute la France pour exiger que la politique répressive et liberticide du gouvernement Castex-Macron s'arrête, pour que la proposition de loi sécurité globale ainsi que le nouveau schéma national du maintien de l'ordre, le projet de loi « confortant les principes républicains » (précédemment intitulé « sur les séparatismes ») et les décrets relatifs au fichage généralisé des personnes en fonction de leurs opinions philosophiques, politiques ou syndicales, soient retirés. Alors que la proposition de loi sécurité globale est examinée au Sénat le mois prochain, d'ores et déjà, la coordination nationale StopLoiSecuriteGlobale appelle à manifester dès le 3 janvier, le 16 janvier, avec un grand rassemblement à Paris prévu samedi 30 janvier. Nous reproduisons ci-contre quelques extraits de leur communiqué en date du 24 décembre ainsi que ceux d'un communiqué d'organisations syndicales avec des associations, collectifs et organisations démocratiques de Loire-Atlantique.



**Extraits du communiqué de la coordination nationale
StopLoiSécuritéGlobale (24 décembre 2020)**

Mobilisons-nous les 3, 16 et 30 janvier contre la loi « Sécurité Globale » et les autres textes liberticides

La coordination nationale #StopLoiSécuritéGlobale donne rendez-vous aux défenseur-se-s des libertés dès le dimanche 3 janvier 2021, à Paris, à l'occasion de la Marche blanche en mémoire de Cédric Chauviat. (...) Nous appelons aussi à de nouvelles Marches des libertés, samedi 16 janvier, partout en France, avant un grand rassemblement, samedi 30 janvier, à Paris.

(...) D'ici là, nous appuierons les actions qui ont pour objectif le retrait des articles 21, 22 et 24 de la proposition de loi dite « Sécurité globale », le retrait du Schéma national du maintien de l'ordre (SNMO) et de toute autre disposition élargissant la surveillance de masse ou faisant reculer le droit à l'information. (...)

Malgré une mobilisation de très grande ampleur (500 000 manifestant-e-s en France, le 28 novembre), déployée dans un contexte d'état d'urgence sanitaire et de confinement, le gouvernement et les parlementaires se sont conten-

tés d'effets d'annonce s'agissant de la réécriture de l'article 24 de la proposition de loi « Sécurité globale ».

(...) Du reste, Emmanuel Macron n'a toujours pas répondu à notre demande de rendez-vous adressée par courrier et publiée sous la forme d'une lettre ouverte le 14 décembre. (...) Les pressions politiques de policiers se présentant en uniforme et en plein couvre-feu devant les domiciles d'élu-e-s ou devant des tribunaux confirment nos craintes quant à l'instauration d'un véritable État de police par la combinaison du SNMO, de la proposition de loi « Sécurité globale » et du projet de loi « confortant les principes républicains ».

Tant que ces textes liberticides ne seront pas abandonnés, nous défendrons sans relâche nos libertés. (...)

**Texte intégral disponible
sur le compte Twitter**

« Coordination Stop Loi Sécurité Globale »

**« Nous appelons à un
grand rassemblement,
samedi 30 janvier,
à Paris. (...) Tant que
ces textes liberticides ne
seront pas abandonnés,
nous défendrons sans
relâche nos libertés. »**

Extraits du communiqué des organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, SAF avec une vingtaine d'associations, collectifs et organisations démocratiques (19 décembre 2020)

Urgence : défendons nos droits et nos libertés ! Retrait total de la loi « Sécurité Globale » !

■ LOI SÉCURITÉ GLOBALE : DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'article 1 étend les pouvoirs confiés aux polices municipales, qui n'agissent pourtant pas sous contrôle de l'autorité judiciaire (contrairement à la police nationale et la gendarmerie).

● **L'article 18** prévoit la délégation aux agences de sécurité privée de pouvoirs jusqu'alors réservés à la police judiciaire comme le contrôle d'identité ou la palpation. C'est la marche à la privatisation de la police.

● **L'article 21** permet d'exploiter en temps réel les images des caméras piétons des policiers.

● **L'article 22** légalise l'utilisation de drones pour filmer et permettre une surveillance étendue et particulièrement intrusive. Cette utilisation pourra permettre la collecte massive et sans discernement de données personnelles, susceptibles d'intimider et de dissuader les gens de manifester.

● **L'article 23** prévoit la suppression des crédits de réduction de peine, notamment pour les auteurs d'infraction contre les forces de l'ordre. Cette mesure est critiquée, y compris par certains syndicats de la pénitentiaire, car son caractère dissuasif est illusoire et contraire à la prévention de la récidive.

● **L'article 24** est le plus connu. Il punit fortement la diffusion d'images d'un policier ou d'un gendarme « dans le but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique ». La diffusion d'images malveillantes étant déjà réprimée par la loi, cet article a pour réel objet de rendre quasi impossible le dévoilement des actes de violence commis par des policiers dans l'exercice de leurs fonctions. Il contribuerait aussi fortement à intimider et décourager les personnes qui voudraient les filmer. (...)

**« Plus que jamais,
faire reculer le gouvernement
est une nécessité !
Et c'est possible ! »**

Face aux licenciements, à la croissance des inégalités, à l'explosion de la pauvreté, le

gouvernement se donne les outils pour surveiller, réprimer et essayer de contenir la contestation et les luttes sociales. Dans un contexte de montée du chômage et de la précarité, de démantèlement des services publics et de remise en cause des droits et garanties collectives, ces atteintes à nos droits et libertés publiques individuelles et collectives construisent un avenir où violences sociales, répression et violences étatiques seront facilitées.

(...) Les manifestations pour l'abandon de la proposition de loi « sécurité globale » dans tout le pays ont d'ores et déjà réuni des centaines de milliers de personnes. Leur succès, à Nantes comme partout en France, a fragilisé la position du gouvernement et nourri une crise politique autour de l'article 24. Mais le compte n'y est pas : c'est le retrait total de la proposition de loi « Sécurité globale » que nous revendiquons. (...) Plus que jamais, faire reculer le gouvernement est une nécessité ! et c'est possible ! (...)

**Texte intégral disponible
sur le site de la LDH 44 :**
<http://site.ldh-france.org/nantes/>

Lu dans *La Provence* (24 décembre)

Retour en garde à vue d'une lycéenne blessée dans une manifestation...

« Une lycéenne arrêtée à Marseille lors de la manifestation contre la loi Sécurité globale du 12 décembre est réentendue depuis mercredi matin en garde à vue. Elle devrait être déférée au parquet pour être mise en examen pour rébellion et jet de projectile sur un policier.

Elle a 15 ans et a porté plainte la semaine dernière pour des violences, à l'occasion de son interpellation et des propos à connotation sexuelle lors de son transfert à l'hôpital. (...) *Le Parisien* a révélé les violences subies par la jeune manifestante (...).

Son avocat, M^e Philippe Ohayon, a déposé plainte lundi pour violences physiques et psychologiques volontaires par personnes dépositaires de l'autorité publique. « On est dans l'inversion des rôles et des valeurs. Violenter une jeune fille, c'est gravissime. Si on essaie de terroriser des adolescents par la voie judiciaire, c'est une très



mauvaise administration de la justice», réagissait-il ce mercredi soir. Selon sa mère que *le Parisien* a interrogée (...), un policier a asséné (à sa fille) un coup à l'arrière du crâne, lui a fait une clé

de bras et un étranglement. En s'évanouissant, elle a chuté en avant, se fracassant la mâchoire et les dents sur le trottoir. Un CRS l'a ensuite conduite à pied, menottée au commissariat de Noailles, lui lançant sur le trajet « Avance, petite pute », se moquant d'elle : « Souris tu es filmée. » (...) Certains policiers lui ont dit qu'elle avait bien mérité d'être blessée et que ça lui apprendrait à « faire la maligne en manifestant ». Il lui était intimé de « fermer sa gueule » et « de ne pas en foutre partout », étant donné qu'elle saignait. (...) Le certificat médical a conclu à une plaie de la lèvre dans un contexte de trauma crânien et de trauma facial nécessitant sept points de suture et évoquait une ITT de sept jours sous réserve de complication de l'état de stress aigu de l'adolescente. (...) Sa garde à vue était levée à 2 heures du matin sans qu'aucune charge ne soit retenue. La plainte de l'adolescente croise désormais celle providentielle du policier. » ■

Hugo, 7 ans, exclu de l'école

Lucien Gauthier

Hugo est un enfant de sept ans qui a été exclu de son école primaire, dans le département de l'Hérault, pour non-port du masque. Fin novembre, l'inspection académique a décidé que la tolérance pour le non-port du masque était terminée et que le règlement s'appliquerait à la lettre.

Quand le lundi, premier jour de l'école, Hugo est venu avec sa mère, la police municipale attendait pour lui interdire l'accès à l'école. Deux jours plus tard, la mère d'Hugo a fourni un certificat médical car son enfant a une maladie auto-immune. L'inspection académique l'a rejeté et indiqué que Hugo était exclu de son école et qu'il ne pourrait la réintégrer que quand le port du masque ne serait plus obligatoire. La mère doit donc assurer la continuité scolaire pour son fils sans aide de l'inspection académique.

Heureusement, il y a l'institutrice d'Hugo qui passe des fiches à sa mère afin que celle-ci puisse suivre le programme que l'institutrice dispense en cours. L'école manque à Hugo, ainsi que ses copains. Quelles seront les conséquences scolaires et surtout psychologiques pour Hugo ?

Et ce sont ces gens-là qui avaient expliqué que le port du masque était inutile, surtout pour les jeunes. On a coutume de dire qu'on juge une société sur la manière dont elle traite les personnes âgées et les jeunes. Nous avons la réponse. Pour les personnes âgées, c'est cette honteuse circulaire de mars interdisant le transfert des résidents des Ehpad vers les hôpitaux qui a provoqué un massacre dans les Ehpad. Pour les jeunes, ce sont les établissements scolaires fermés durant de longues semaines et les universités toujours fermées. C'est leur avenir qu'on brade.

Hugo, sept ans, victime de la répression d'un gouvernement au service du capital. ■



DR

Rassemblement d'étudiants devant la Sorbonne, en novembre dernier.

La ministre Vidal prolonge le confinement des étudiants !

Jean-Pierre Fitoussi

Toute une génération est en train d'être sacrifiée. Le confinement et la fermeture des universités ont des conséquences dramatiques chez les jeunes. Tous les témoignages vont dans le même sens. Mais, pour la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal, qu'à cela ne tienne, le confinement des étudiants doit perdurer.

Le journal *Les Echos* (23 décembre) consacre un article aux nouvelles directives universitaires de la ministre Vidal. « A partir du 4 janvier, des groupes de dix étudiants maximum pourront être accueillis en présence physique dans les établissements d'enseignement supérieur. La mesure concerne seulement "les plus fragiles", quel que soit leur niveau d'enseignement. Chaque établissement décidera qui peut en bénéficier parmi ceux cités par la circulaire, à savoir : les étudiants "nouvellement arrivés dans l'enseignement supérieur, les étudiants en situation de handicap, de précarité numérique, de décrochage, les étudiants internationaux, ainsi que tous ceux et celles qui appellent (l'attention de l'établissement) du fait de l'urgence ou de circonstances individuelles particulières." »

Autrement dit, les nouvelles mesures annoncées par Vidal, c'est l'interdiction d'accès à la fac pour l'écrasante majorité des étudiants qui doit se poursuivre, c'est-à-dire le chaos pour les étudiants et les enseignants !

Depuis des mois, les pétitions, les tribunes, les motions d'assemblées générales se multiplient pour refuser la situation faite aux universités, à la recherche, aux jeunes... : pour

exiger la réouverture des universités ; pour exiger le retrait de la loi de programmation de la recherche (LPR) ; pour refuser le passage en force du gouvernement, liberticide, mettant à profit le confinement. Et à plusieurs reprises, devant la Sorbonne, devant l'Assemblée nationale ou par des manifestations à travers le pays, les mobilisations ont été massives.

Le 21 décembre, le Conseil constitutionnel a censuré l'article 38 de la LPR qui tirait un trait sur des siècles de franchise et de libertés universitaires et qui prévoyait de punir lourdement, au nom d'un prétendu délit d'intrusion, les occupations d'université, y compris les assemblées générales.

Le 22 décembre, le Conseil d'État a interdit l'usage de drones pour surveiller les manifestations sur la voie publique à Paris. En conséquence, le préfet de police de Paris, Didier Lallement, « doit cesser, sans délai, de procéder aux mesures de surveillance par drone des rassemblements de personnes sur la voie publique », a précisé le Conseil d'État. Il s'agit d'un échec pour le gouvernement sur ces deux points relevant des libertés démocratiques. Mais c'est un gouvernement qui poursuit son œuvre... Ainsi, sous couvert de lutte contre le coronavirus, le plan Vidal de confinement des universités est un plan visant à expulser une grande masse d'étudiants parmi les plus de 1,5 million d'inscrits dans les universités pour 2020-2021.

La question de la réouverture début janvier de toutes les universités pour tous les étudiants est plus que jamais posée.

Retrait du plan Vidal !

Non à la sélection par découragement des étudiants dans les universités sous couvert de lutte contre le coronavirus ! ■



Rassemblement des personnels hospitaliers avec les organisations FO et CGT de l'hôpital Beaujon (Clichy), le 6 mai 2020.

Correspondant

« Fermeture de lits à l'hôpital : l'inquiétude remonte »

(Le Monde, 29 décembre)

« **L**es fermetures de lits dans les hôpitaux, dans le cadre des projets de restructuration, sont-elles de l'histoire ancienne ? », s'interroge *Le Monde*. Réponse en quelques chiffres fournis par le quotidien. Au CHRU de Nancy, « les réunions avec l'ARS Grand Est, toujours accompagnée du cabinet de conseil Capgemini, demeurent "tout aussi bloquées" qu'auparavant, estime le professeur Christian Rabaud. "Les choses ne sont pas claires, on nous demande de continuer à ren-

dre des personnels et des lits pour faire des gains d'efficacité, ça, on ne veut plus l'entendre, dit-il. » D'après la direction de l'hôpital, « 500 emplois et 300 lits ont déjà été supprimés dans cette restructuration qui a commencé il y a sept ans – dont 204 postes et 78 lits en 2019 et en 2020. »

Au CHU de Reims, « 184 suppressions de lits sont prévues dans les futurs bâtiments de ce CHU, soit 24 % des capacités (...) ».

Au CHU de Caen, « 200 lits de moins sont prévus dans le projet de restructuration ».

Au CHU de Nantes, « 202 lits en moins » sont toujours prévus dans le projet de « déménagement sur l'île de Nantes, à l'horizon 2026 ».

A Marseille, « le projet de restructuration, déjà très avancé, ne devrait pas être modifié, ce que défend la direction de l'Assistance publique-Hôpitaux de Marseille, malgré les 150 suppressions de lits prévues. »

« L'espoir est moindre en Ile-de-France, sur le projet d'hôpital Grand Paris-Nord, porté par l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), qui doit rassembler, à l'horizon 2028, les hôpitaux Beaujon (Clichy,

Hauts-de-Seine) et Bichat (Paris) à Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis). "Cela devient très concret", dit le cardiologue Olivier Milleron, qui siège dans les commissions d'évaluation du projet architectural. Mais rien n'a été remis en question, ou presque, d'après le médecin membre du Collectif inter-hôpitaux : sur les 350 suppressions de lits prévues, soit 30 % du total, l'AP-HP a annoncé que 84 lits seraient maintenus, et 94 autres, mais sous forme « flexible » : "Ça ne nous satisfait pas du tout, on est toujours très loin du compte." » ■



DR

Tests COVID : le gouvernement maintient des milliers de faux positifs dans les statistiques !

Depuis l'automne dernier, des milliers de barnums ont été installés sur les trottoirs par les pharmacies et les pouvoirs publics pour procéder à des tests antigéniques à la chaîne, plus rapides, plus économiques et plus simples d'utilisation que les tests PCR.

Ces derniers jours, une étude menée par les laboratoires Biogroup dévoile que 63 % des patients déclarés contaminés par ces tests rapides se sont finalement révélés indemnes après un test PCR de vérification. Mais si l'examen de contrôle par PCR

permet de lever les doutes, un problème perdure : les faux positifs restent comptabilisés comme cas de Covid, quel que soit le résultat du test PCR !

Les laboratoires Biogroup estiment qu'on pourrait dénombrer plusieurs milliers de faux positifs.

Rappelons que ce matin, mardi 29 décembre, Emmanuel Macron réunit son Conseil défense au cours duquel de nouvelles restrictions pourraient être décidées. Concernant les tests rapides, le ministère de la Santé a promis de procéder à un grand nettoyage parmi la quarantaine de modèles mis sur le marché, mais seulement à compter du 4 janvier... **A. D.** ■

ACTUALITÉ INTERNATIONALE

ALGÉRIE > Lu dans *Le Soir d'Algérie*, 20 décembre 2020

« Le pouvoir mène le pays vers une descente aux enfers », le réquisitoire de Louisa Hanoune

« **L**OUISA HANOUNE, qui intervenait, hier samedi, à l'ouverture d'une réunion du Parti des travailleurs, a entamé son réquisitoire des contaminations à la Covid-19, enregistrées ces derniers jours, qui, selon elle, ne correspond pas à la réalité. Une réalité faite, poursuit-elle, d'une véritable "hécatombe", pas que dans les grandes villes, mais également dans les villes de l'intérieur du pays, dont les chiffres sont loin de ceux communiqués officiellement.

Ceci en raison, expliquera-t-elle, du manque criant de moyens de prévention qui sont dérisoires, se fiant à un reportage diffusé le matin même sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio nationale, qui parle d'hôpitaux qui seraient en "grands dangers", citant le cas de l'hôpital de Beni Messous, dont 60 % des personnels médicaux et paramédicaux seraient atteints de la Covid-19. Elle estimera, dans la foulée, que la "responsabilité de l'État est entièrement engagée en matière de moyens de prévention et de santé publique".

Et de faire le lien avec le "pseudo-confinement", comme elle le qualifie, puisque, selon elle, le pouvoir l'a exploité pour mener des "pratiques qui ne diffèrent en rien de celles du pouvoir

déchu sous la force du mouvement populaire du 22 février 2019". Des pratiques qui ont engendré une "situation terrifiante" avec des "dangers qui guettent les travailleurs et le tissu social du pays". "C'est ça l'Algérie nouvelle, nous y sommes. Une Algérie nouvelle en rupture avec l'Algérie des 1 500 000 martyrs, avec les idéaux du 1^{er} Novembre 1954, avec les sacrifices du peuple algérien et en contradiction avec les aspirations des générations postindépendance."

La secrétaire générale du PT appuiera son réquisitoire par un argumentaire "chiffré". Avec, selon elle, se fiant à des études et des sondages effectués par des experts et des bureaux d'études crédibles, près de 50 % des travailleurs permanents qui sont complètement à l'arrêt ou ne perçoivent que partiellement leurs mensualités, près de 63 % des travailleurs indépendants (commerce, services, artisanat, élevage, agriculture...) qui sont dans la même situation.

Du beau monde qui vient, ainsi, grossir les rangs des chômeurs auxquels il faudrait également ajouter 38,8 % des salariés du secteur public et 68,5 % de ceux du secteur privé, en sus des travailleurs occasionnels nombreux à perdre leurs maigres revenus.

Pour Hanoune qui dit "ne pas comprendre le maintien de l'arrêt du transport de voyageurs

inter-wilayas, situation qui, selon elle, profite aux clandestins dont le nombre a explosé et avec des tarifs prohibitifs", ce tableau de bord met en relief une véritable "tragédie", voire un "crime contre la majorité du peuple", elle qui n'omet pas de mentionner l'hémorragie enregistrée au niveau de bien des entreprises publiques, citant l'ADE (Algérienne des eaux) ou encore la Sonelgaz, dont le taux de recouvrement des créances est faramineux.

Avertissant contre toute éventuelle cession annoncée de la société du transport aérien locale à un partenaire émirati, comme c'est susurré ici et là, estimant que cela constituerait une "provocation à impact grave", la secrétaire générale du PT fera remarquer que, contrairement à ce qui est déclaré, la loi de finances pour l'année prochaine est truffée d'augmentations des taxes, notamment celles de l'eau, de l'électricité et du carburant. Ce qui, selon elle, constitue un "danger sur la Nation". Des carburants qui ont déjà connu cette année une augmentation de 25 %, ce qui, rappellera-t-elle, n'a pas été possible en 1998, puisque, "à cette époque, où les réserves de change frôlaient seulement cinq milliards de dollars, les députés avaient refusé une augmentation de un dinar". »

GUADELOUPE > Éditorial de Travayè é péyizan, n° 56

Depuis 1849...

Comme il fallait s'y attendre, à l'approche des échéances électorales de 2021, l'agitation gagne tous ceux, bons serviteurs du système colonial, qui veulent profiter de cette aubaine *pou fe on kare e kontinye souse pep Gwadeloupé piplis*.

Brusquement, chacun y va de son projet politique mûrement réfléchi pour la Guadeloupe. On voit et verra de tout. Certains jureront avoir entendu une voix les appelant à sauver le pays ; d'autres entendront des amis ; les ennemis d'hier deviendront des amis ; d'autres encore renaîtront de leurs cendres tels *deotwa zombi te kache anba te*. Tous animés d'une seule et même ambition : sauver la Guadeloupe.

Sans jouer *o mantimante*, voilà en quelques mots l'immuable scénario que nous joue le système colonial depuis 1849, année où fut octroyé le droit de vote aux Guadeloupéens, nouveaux libres. C'est cette même année que fut promulguée la loi instituant l'indemnisation des esclavagistes. *Yo kay sove peyi-la... !* Et pour ce faire, il suffirait d'avoir un peu plus de « responsabilité » ! Le mot est lâché : autonomie. D'ailleurs, tout le monde se prépare *ovantrate*.

Ainsi, l'association des maires a organisé une conférence/formation, le 28 novembre dernier, dans le cadre de la préparation du « Projet de loi portant décentralisation, déconcentration, différenciation (dans le dictionnaire français) ». Tout un arsenal de mots pour remplacer le terme « régionalisation des institutions de la République » ou encore « l'autonomie de région », qui relève de directives de l'Union européenne en direction de tous les pays membres.

A travers leur combat, les travailleurs, leurs organisations, la classe ouvrière de Guadeloupe, montrent le chemin de la lutte pour l'émancipation sociale et la pleine souveraineté.

Répondant aux injonctions de l'Union européenne, la France s'est engagée vers la création de régions autonomes, comme l'ont fait avant elle l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne ou l'Italie. Ce processus a débuté en 2003 (consultation populaire – brouillon expérimental) et s'est poursuivi en 2015 (loi NOTRE – constitution des grandes régions). La prochaine étape est donc la région autonome.

La voilà, la raison de toute cette agitation : être le premier serviteur président de la région autonome de Guadeloupe dans le cadre du système colonial français... Alors que les Guadeloupéens combattent par tous les moyens la situation imposée par le pouvoir colonial, ses institutions et ses élus aux ordres.

Les travailleurs, avec leurs syndicats, se mobilisent contre les dispositions liberticides, contre le démantèlement des acquis, contre les licenciements, contre la répression. Les usagers de l'eau, avec leurs associations, avec LKP, les salariés des structures de l'eau avec leurs syndicats, luttent sans relâche contre les plans macabres que leur prépare l'État français et les élus.

A travers leur combat, les travailleurs, leurs organisations, la classe ouvrière de Guadeloupe, montrent le chemin de la lutte pour l'émancipation sociale et la pleine souveraineté.

Paske, nou ja byen konpwann nou pani divini anba jouk a leta franse.

Il nous faut préparer *sanble a Pep an-nou !*

Il nous faut poursuivre et amplifier le travail de rassemblement et d'organisation de notre peuple entrepris par LKP *pou kontinye konstwi zouti a souvennte.*

En bref

« Passeport vaccinal : le gouvernement capitule » (LCL, 23 décembre)

Mardi 22 décembre, vers 11 heures, Gabriel Attal, le porte-parole du gouvernement, présentait un projet de loi « instituant un régime pérenne de gestion des urgences sanitaires ». Au cœur de ce projet : la pérennisation de l'état d'urgence sanitaire, aujourd'hui au nom du coronavirus, demain au nom d'autre chose, donnant au gouvernement et aux préfets des pouvoirs étendus de restriction des libertés fondamentales (circulation, rassemblement, etc.), prévoyant au passage « la possibilité de conditionner l'accès à certains lieux et l'exercice de certaines activités à la réalisation d'un dépistage ou à la prise d'un traitement préventif ou curatif ». En clair, de conditionner la liberté de circulation des personnes à la réalisation d'un test négatif ou à l'inoculation d'un vaccin.

A peine déposé, le projet liberticide a fait réagir et suscité la polémique. Dans un avis, publié le 20 décembre, le Conseil d'État lui-même reconnaissait dans ce projet des effets « susceptibles d'avoir des effets significatifs sur l'exercice des droits et libertés constitutionnels ».

Le tollé provoqué est important et approfondit la crise politique du pouvoir. C'est dans ce contexte que le même jour, en soirée, Olivier Véran, le ministre de la Santé, annonce que le projet de loi ne sera pas présenté au Parlement, du moins pas avant plusieurs mois.

Dans son éditio politique sur LCL, Jean-Michel Apathie s'inquiète : « Qu'est-ce que ça dit du gouvernement ? Sa faiblesse est inouïe. Quand est-ce qu'on a vu un gouvernement aussi faible dans la République ? Je ne sais pas. » ■

■ Six millions de chômeurs, un seuil qui n'avait jamais été franchi

« Le chômage est reparti à la hausse en novembre, peu après le reconfinement » (Le Monde, 28 décembre). En effet, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A (sans activité) a enregistré une hausse de 0,9 % en novembre, soit 34 400 inscrits supplémentaires, pour s'établir à 3,828 millions, selon les chiffres de la Dares publiés lundi. La hausse concerne toutes les tranches d'âge, mais est plus forte chez les jeunes (+2,1 %, soit + 10 700 pour les moins de 25 ans). En incluant l'activité réduite (catégories B et C), le nombre de demandeurs d'emploi en France s'établit à un peu plus de six millions, « un seuil qui n'avait jamais été franchi avant l'épidémie de Covid-19 » (Le Monde).

■ Électricité et gaz : ces « nouveaux pauvres » qui n'arrivent plus à régler les factures...

Un million de Français supplémentaire a basculé ces derniers mois dans la pauvreté, selon plusieurs associations dont la fondation Abbé-Pierre, Médecins du monde, le Secours catholique, ATD Quart-Monde ou encore Emmaüs, parmi lesquels nombre d'étudiants, d'intérimaires ou d'artisans. « Ces "nouveaux pauvres" »

rejoignent la cohorte de quatre millions de ménages déjà touchés par la précarité énergétique » (Le Parisien, 28 décembre).

« Sur le marché des particuliers et des petits professionnels, nous constatons effectivement de plus en plus de difficultés pour régler les factures, confirme-t-on chez EDF (...). Les trois quarts des impayés proviennent aujourd'hui de clients habituellement non précaires, c'est-à-dire ne touchant pas le chèque énergie. Ils n'étaient que la moitié auparavant. »

■ « Wall Street et Tokyo finissent l'année en fanfare » (Les Echos, 27 décembre)

En Europe, le DAX, l'indice phare de la Bourse de Francfort, a dépassé son record historique grâce à un bond de 1,49 % et, à Paris, le CAC 40 a clôturé en nette hausse de 1,20 %, à 5 588,38 points. Outre-Atlantique, le Dow Jones a grimpé de 0,68 %, le Nasdaq de 0,74 % et le S & P 500 de 0,87 %. Tous ont atteint leur plus haut niveau historique. Et, ce mardi matin, la Bourse de Tokyo a, après un bond de 2,66 %, clôturé à un niveau record depuis 1990.

« Les marchés restent tournés vers l'avenir et pour l'instant peu enclins à souffrir de l'incertitude que provoque la pandémie sur la croissance de court terme », observe le stratège de La Banque Postale Asset Management. ■

A. D. ■

JE M'ABONNE À

INFORMATIONS OUVRIÈRES

12 numéros : 17 euros 4 mois (17 numéros) : 24 euros

6 mois (25 numéros) : 33 euros 1 an (51 numéros) : 65 euros 1 an, pli clos : 110 euros

12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement

Pour consulter l'édition numérique d'IO (offre réservée aux abonnés par prélèvement mensuel), indiquez LISIBLEMENT votre adresse e-mail en CAPITALES@.....

5 numéros "découverte" : 7 euros

Nom : Prénom :

N° : Nom de la voie :

Code postal : Ville :

Bulletin à renvoyer à : Informations ouvrières, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10.
Chèque à l'ordre d'Informations ouvrières.